Conditions de garantie

Garantie NOIROT est strictement limitée au remplacement gratuit ou à la réparation en usine de la pièce ou des pièces reconnues défectueuses. NOIROT garantit ses appareils de chauffage électrique 2 ANS contre tous vices de fabrication. Dés que l'accord de principe est donné par le constructeur pour le retour des pièces, celles-ci doivent être expédiées franco de port et d'emballage dans les 15 jours. Les frais de démontage et de remontage ne peuvent en aucun cas être à titre de dommages et intérêts pour quelle cause que ce soit. Le constructeur ne peut en particulier être rendu responsable des conséquences directes ou indirectes des défectuosités tant sur les personnes que sur les biens et il est expressément stipulé par ailleurs que la charge d'installation des appareils ne lui incombe aucunement. La garantie ne peut pas intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal et ont été utilisés dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits. Elle ne s'appliquera pas non plus en cas de détérioration ou accident provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou provenant d'une transformation du matériel.

ASSURANCE DU PERSONNEL :
En cas d'accident survenant à quel que moment et pour quelle cause que ce soit, la responsabilité du constructeur est limitée à son personnel propre et à sa fourniture.

CONTESTATION :
Dans le cas de contestation, quelles que soient les conditions de vente et de paiement acceptées, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent. Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

Pour satisfaire à votre réclamation, veuillez rappeler les références portées sur la plaque signalétique fixée sur l'appareil.

✂- -

Bon de garantie

TYPE :	*Cachet du vendeur*
PUISSANCE :	
DATE DE FABRICATION :	
DATE DE MISE EN SERVICE :	

CET APPAREIL A ETE ETUDIE, CONÇU ET REALISE AVEC SOIN POUR VOUS DONNER ENTIERE SATISFACTION

Noirot

107 Bd Ney 75883 PARIS CEDEX 18
Tél. : 01.53.06.27.00 - Fax : 01.42.29.66.05
S.A.S CAPITAL 6 408 656 € - R.C. Paris B 334 981 958 – Code APE 297 A
http://www.noirot.fr

Réf. : 007392.3.AA

421AA0489.C00 NR/BLA 25/05

MEMOPROG RECEPTEUR COURANT PORTEUR

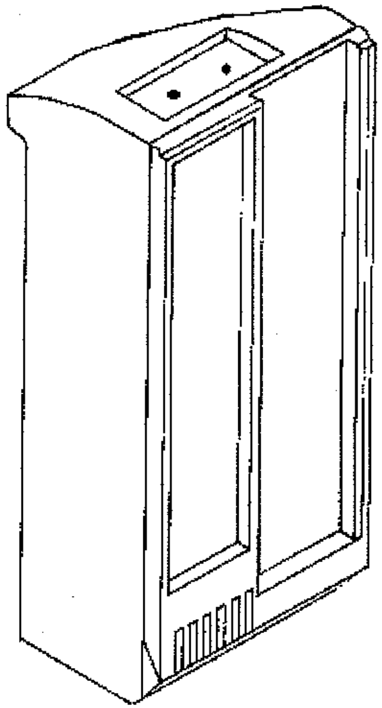

Manuel d'utilisation
Installation et bon de garantie
(à lire attentivement avant toute opération et à conserver)

Noirot

AFAQ ISO 9001 VERSION 2000

AVANT PROPOS :

- Vous venez d'acquérir ce MEMOPROG RECEPTEUR COURANT PORTEUR et nous vous remercions de ce choix, témoignant ainsi de votre confiance.

- Ce programmateur a été étudié, conçu et réalisé avec soin pour vous donner entière satisfaction.

- Il est important de bien lire cette notice en entier avant l'installation et l'utilisation de votre programmateur.

- Il est recommandé de conserver cette notice, même après installation de votre programmateur.

- Sommaire -

1. - Présentation
2. - Installation
3. - Utilisation
4. - Condamnation de la cassette

Notes

4. CONDAMNATION DE LA CASSETTE

Une vis est disponible dans la boite d'emballage pour empêcher son extraction de l'appareil.

Mettre la cassette dans son logement et visser la vis en transperçant l'ergot saillant sur le côté de l'appareil - Rep. A Figure 3.

Fig. 3

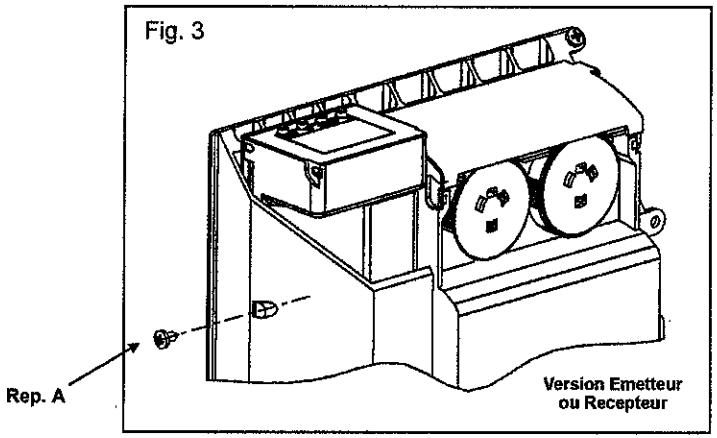

421AA0489.C00 NR/BLA 25/05

1. PRESENTATION

a) Généralités :

Les cassettes *MEMOPROG* Récepteur Courant Porteur permettent d'associer votre appareil de chauffage à une zone de programmation qui est gérée par un émetteur à courant porteur (ex. : *MEMOPROG,* Emetteur Courant Porteur, de *NOIROT*).

Il est recommandé de lire attentivement la notice de l'Emetteur Courant Porteur pour une meilleure utilisation de la cassette *MEMOPROG Récepteur.*

La transmission d'ordres entre l'Emetteur et le Récepteur s'effectuent par les fils de votre installation électrique 230V~.

Elle suit le protocole X2D développé par la société DELTA DORE (l'émetteur doit impérativement suivre ce protocole pour fonctionner avec cette cassette).

b) Boîtier Récepteur :

- Cassette en polyamide conçue uniquement pour les appareils de la gamme *Evolution* (une cassette par appareil).

- Un voyant lumineux (Rep. A Fig. 1) qui reste allumé *(ou non suivant votre volonté – voir chapitre 3 &C « extinction du voyant)* dès que la cassette est initialisée.

- Une touche d'affectation (Rep.B Fig. 1) permettant d'enregistrer les ordres de l'émetteur.

- Une étiquette (Rep. C Fig. 1) destinée à inscrire le numéro d'affectation de zone de la cassette.

- Coloris : Perle (ES) ou Noir (CN)

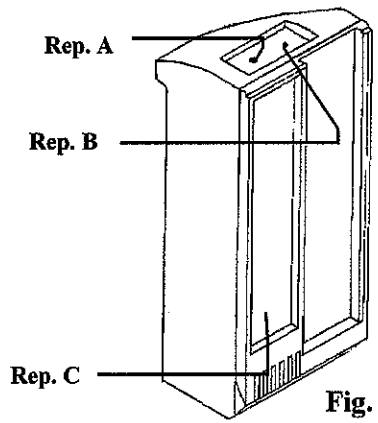

Fig. 1

☞ **Caractéristiques techniques :**

- CE,
- IP24 (cassette dans l'appareil),
- Tension : 230 V~,
- Classe II ⧈

2. INSTALLATION

Nota : La cassette *MEMOPROG* Récepteur fonctionne sans pile, elle est alimentée dès qu'elle est insérée dans l'appareil.

a) Installation de la cassette sur l'appareil.

- Cette cassette ne peut s'installer que sur les appareils de la gamme *Evolution*. Pour cela, prendre une pointe et pousser sur le clip (Fig. 2 Rep. 1), tout en soulevant le capot. Insérer la cassette dans le logement.

- Basculer le commutateur de fonctions (Fig. 2 Rep ; 2) sur « PROG » pour pouvoir utiliser la cassette *MEMOPROG* Récepteur.

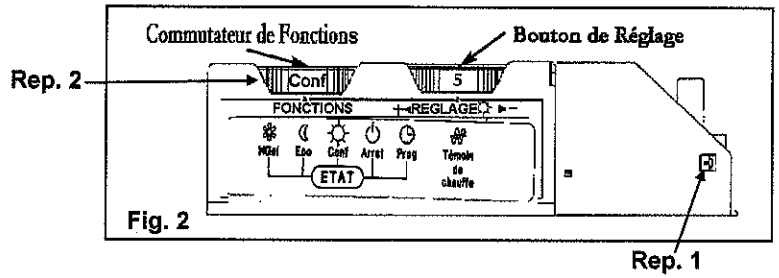

Fig. 2

3. UTILISATION

a) Affectation à une zone :

Avant toute autre intervention, reportez-vous à la notice de l'émetteur par courant porteur : elle doit vous indiquer à quel moment de la programmation vous devez intervenir sur la cassette réceptrice.

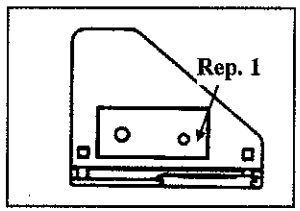

Pour associer l'appareil de chauffage à la zone de programmation (première utilisation, ou changement de zone), sur chaque cassette réceptrice concernée :

- Appuyer pendant 5 secondes sur le bouton (Rep. 1 figure ci-contre) jusqu'au clignotement du témoin pendant l'émission.

- Relâcher, appuyer une nouvelle fois, le témoin reste allumé : le récepteur est ainsi affecté à la zone choisie.

Vous pouvez noter le numéro de zone dans laquelle la cassette est affectée; pour cela :

- Sortir la cassette de son logement
- Noter le numéro de zone que vous lui attribuez sur l'étiquette (voir Rep. C Fig.1)
- Remettre la cassette dans son logement.

b) Dérogation manuelle :

Il est possible de déroger, c'est à dire de forcer le fonctionnement de l'appareil selon un mode choisi sans toucher à la cassette :

- Confort permanent : sélecteur de fonctions (Fig.2 rep. 2) sur « CONF »
- Eco permanent : sélecteur de fonctions (Fig.2 rep. 2) sur « ECO »
- Hors Gel permanent : sélecteur de fonctions (Fig.2 rep. 2) sur « HORS GEL »
- Arrêt de l'appareil : sélecteur de fonctions (Fig.2 rep. 2) sur « ARRET »

Ces modes de fonctionnement en dérogation n'influencent pas la cassette. Pour cesser la dérogation, mettre le sélecteur de fonctions (Fig.2 rep. 2) sur « PROG ».

La mise en dérogation n'est pas centralisée, elle doit s'effectuer au niveau de chaque appareil où on la désire.

Nota : En cas de coupure de courant, il n'y aura aucune incidence sur la mémoire du récepteur programmé. Il garde les dernières données d'enregistrement.

⚠ ***: pour une parfaite utilisation, il est important de laisser le programmateur dans l'habitacle du boîtier pendant la durée de son fonctionnement.***

c) Extinction du voyant :

Dans le cas où le récepteur est placé dans une chambre à coucher, il est possible d'éteindre le voyant. Pour cela :

- Appuyer environ 10 secondes sur la touche Rep. B Fig. 1 du récepteur jusqu'à ce que le voyant s'éteigne.

Nota : Pour rallumer le voyant, appuyez de nouveau environ 10 secondes sur la touche rep. B Fig. 1 du récepteur jusqu'à ce que le voyant se rallume.